

Procès-verbal

du Conseil municipal

du 9 avril 2025

Date de convocation : 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Brigitte Barbier

Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; C. Boizot ; C. Goirand ; Y. Jardin.

M. Charbonnel ; M. Fouché ; P. Saulnier ; JP Sénéclauze ; M. N Caradot ; C. Rivoire ; V. Beraud ; R. Grenier.

Absents excusés : JM. Bourguignon ; F. Gayelen ; N. Béal ; JB Perret ; K. Tardy ; Y. Champin-Hugny ; G. Cristofoli

Pouvoirs : N. Béal à MN. Caradot ; JB. Perret à R. Grenier ; G. Cristofoli à C. Goirand ; F. Gayelen à M. Fouché.

1/Approbation du compte rendu du 26 février 2025 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisé 2025 auprès du département de la Loire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création de sanitaires et d'une buvette à l'espace de la Serve. Ce projet sera dénommé « Remise de la Serve ».

Ce projet a été déplacé de son emplacement initial vers l'autre côté de la halle de la Serve car suite aux intempéries du 17 octobre dernier, les anciens WC ayant été détruits, il n'était plus possible logiquement de le réaliser dans une zone à risque de crues.

Le coût total de ce projet est estimé à 117 503.86 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de demander une subvention au titre de l'enveloppe territorialisé 2025, à hauteur de 51 747 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de l'enveloppe territorialisé 2025 auprès du département de la Loire pour la création de la « Remise de la serve ».
- **Transmet** cette délibération au département de la Loire.

3/ Approbation de la convention de partenariat avec la communauté de communes pour le développement des actions culturelles avec le SHED :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette convention d'une durée de 3 ans précisera les relations entre le SHED, géré par la communauté de communes, et notre ludothèque.

La communauté de communes assurera la coordination et la cohérence et diversité des animations programmées. La commune s'engage à participer à la programmation d'animations du réseau du SHED.

La CCPR versera à la commune une subvention annuelle de 1 500 € (3 000 € pour l'année 2025).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la communauté de communes.
- **Transmet** cette délibération à la CCPR.

4/ Vote du taux des taxes locales :

Monsieur le Maire présente dans les recettes de fonctionnement du budget 2025 de la commune le produit fiscal résultant du taux actuel des taxes locales : taxe sur le foncier bâti et non bâti. Il propose de maintenir le montant de ces taux pour 2025 :

Les taux des taxes locales pour l'année 2025 seront de :

- 31.05 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 59.97 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 10.93 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ces taux pour l'année 2025.
- **Transmet** cette délibération en préfecture pour une communication aux services fiscaux.

5/Approbation du Compte financier unique 2024 de la commune :

Monsieur le Maire cède la présidence à la 1ère adjointe pour l'approbation du CFU 2024, et quitte la salle du conseil municipal. Madame Brigitte Barbier, 1ère adjointe, présente le CFU de la commune, article par article.

Le Conseil Municipal vote le CFU 2024 à l'unanimité.

Arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	2 847 644.53 €	Dépenses :	2 186 405.71 €
Excédent de l'exercice :	661 238.82 €	Excédent de l'exercice antérieur :	4 677.59 €
Excédent de clôture :	<u>665 916.41 €</u>		

Section d'investissement :

Recettes :	1 365 117.76 €	Dépenses :	1 314 001.22 €
Excédent de l'exercice :	51 116.54 €	Déficit de l'exercice antérieur :	-57 593.11 €
Déficit de clôture :	<u>-6 476.57 €</u>		

6/ Vote du budget primitif 2025 de la commune :

Monsieur le Maire présente en détail, article par article, le budget primitif de la commune pour 2025 préparé par la commission Finances.

Monsieur le Maire propose le budget suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	2 596 949 €
Recettes	2 596 949 €

Investissement :

Dépenses	1 749 481.82 € dont 186 884.36 € de restes à réaliser 2024.
Recettes	1 749 481.82 € dont 208 975 € de restes à réaliser 2024.

Le budget primitif 2025 ainsi présenté est voté à l'unanimité.

7/ Approbation du Compte financier unique 2024 de l'assainissement :

Monsieur le Maire cède la présidence à la 1^{ère} adjointe pour l'approbation du CFU 2024, et quitte la salle du conseil municipal. Madame Brigitte Barbier, 1^{ère} adjointe, présente le CFU de l'assainissement, article par article.

Le Conseil Municipal vote le CFU 2024 à l'unanimité.

Arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	248 210.07 €	Dépenses :	249 618.03 €
Déficit de l'exercice :	-1407.96 €	Excédent de l'exercice antérieur :	34 462.32 €
Excédent de clôture :	<u>33 054.36 €</u>		

Section d'investissement :

Recettes :	88 526.87 €	Dépenses :	173 937.94 €
Déficit de l'exercice :	-85 411.07 €	Excédent de l'exercice antérieur :	623 865.04 €
Excédent de clôture :	<u>538 453.97 €</u>		

8/ Vote du budget primitif 2025 de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente en détail, article par article, le budget primitif de l'assainissement pour 2025 préparé par la commission Finances.

Monsieur le Maire propose le budget suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	299 094.11 €
Recettes	299 094.11 €

Investissement :

Dépenses	691 926.35 € dont	0 € de restes à réaliser 2024.
Recettes	691 926.35 € dont	0 € de restes à réaliser 2024.

Le budget primitif 2025 ainsi présenté est voté à l'unanimité.

9/ Approbation du Compte financier unique 2024 du budget MSP :

Monsieur le Maire cède la présidence à la 1ère adjointe pour l'approbation du CFU 2024, et quitte la salle du conseil municipal. Madame Brigitte Barbier, 1ère adjointe, présente le compte administratif de la commune, article par article.

Le Conseil Municipal vote le CFU 2024 à l'unanimité.

Arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	36 554.30 €	Dépenses :	3 343.49 €
Excédent de l'exercice :	33 210.81 €	Déficit de l'exercice antérieur :	0 €
Excédent de clôture :	<u>33 210.81 €</u>		

Section d'investissement :

Recettes :	31 363.24 €	Dépenses :	32 607.98 €
Déficit de l'exercice :	- 1 244,74 €	Déficit de l'exercice antérieur :	-30 455.26 €
Déficit de clôture :	<u>-31 700.00 €</u>		

10/ Vote du budget primitif 2025 du budget MSP :

Monsieur le Maire présente en détail, article par article, le budget primitif de la MSP pour 2025 préparé par la commission Finances.

Monsieur le Maire propose le budget suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	37 800.00 €
Recettes	37 800.00 €

Investissement :

Dépenses	66 710.21 € dont	0 € de restes à réaliser 2024.
Recettes	66 710.21 € dont	0 € de restes à réaliser 2024.

Le budget primitif 2025 ainsi présenté est voté à l'unanimité.

8/Questions diverses :

Commission écoles, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :

Conseil municipal des enfants : le 25 juin 2025. Il sera prévu une visite du centre de tri de Firminy. Cette visite a été proposée par la mairie de Maclas pour les enfants du CM de Maclas, Chavanay, Bessey et Roisey.

Travaux à l'école du bourg : une rencontre avec les parents d'élèves a eu lieu le 18 avril pour étudier ces demandes.

PAI : le projet individuel d'accueil à la cantine sera possible dès la rentrée pour les enfants ayant un régime alimentaire spécifique. Les parents devront fournir au restaurant scolaire un « panier repas » réchauffable et un tarif spécial leur sera facturé. En ce sens, le règlement intérieur sera modifié avant la rentrée pour prévoir ces modifications.

Vogue 2025 : réunions sécurité le 16 avril puis le 13 mai.

Commission sociale : Vice- Présidente : Christiane Goirand :

Transport intercommunal des personnes âgées : suite à l'achat d'un minibus par la communauté de communes, des transports pourront être organisés vers Pélussin pour des sorties cinéma ou autres.

Commission urbanisme, réseaux, voirie : Vice-président : Jean-Paul Sénéclauze :

Pont de la tour : le cabinet IOA a été choisi pour réaliser les études hydrauliques, ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux. Ce cabinet présentera au prochain conseil municipal les différents choix possibles pour la reconstruction de ce pont.

Evacuation des embâcles : actuellement stockées sur le terrain de la CNR, une solution reste à trouver pour évacuer la terre restante.

Voiries communales : le parking de la MSP et la route du bois Lombard seront réalisés courant avril et mai

Prochain conseil municipal :

Le Mercredi 21 mai 2025 à 20h.

La séance est levée à 22h30